

## MOTION POSTES

Pour un meilleur fonctionnement de l'établissement, dans l'intérêt de la réussite des élèves, le CA demande :

- Un poste d'infirmière à plein temps
- Au moins un poste supplémentaire en Vie Scolaire
- La pérennisation d'un poste supplémentaire pour le fonctionnement du CDI

## MOTION STRUCTURE

Pour pouvoir accueillir les élèves à la rentrée 2013, le CA du lycée Descartes demande que la structure prévue soit modifiée de la façon suivante :

- Deux terminales à 30 élèves ou une Terminale S à 24 élèves et une à 35 (il y a en effet 52 élèves montant de première dans cette série, et l'on doit prévoir la possibilité pour quelques-uns de nos élèves de redoubler leur terminale dans leur établissement).
- Une première L (plafonnée à 24 élèves), sans complément ES
- Deux premières ES (plafonnée à 24 élèves)
- Trois classes de Terminale STMG au total : une classe par spécialité.

## JUSTIFICATION DE VOTE

La dotation horaire globale soumise à l'examen et au vote du CA du lycée Descartes de Champs-sur-Marne a été calculée sur la base d'une structure qui est, en l'état, inacceptable.

Sureffectifs à plusieurs niveaux, notamment en seconde, regroupement d'élèves de séries différentes dans une même classe, capacité d'accueil insuffisant pour nos montants de Première et les éventuels redoublants de Terminale : il faut revoir cette structure pour donner de meilleures conditions de travail aux élèves. (voir « motion postes »).

Même dans le cadre insatisfaisant de la structure prévue par le rectorat, la dotation s'avère insuffisante, et la soi-disant autonomie de l'établissement ne conduit qu'à répartir des moyens inadaptés (en particulier en ne dédoublant pas les enseignements autant qu'il le faudrait, en diminuant le nombre des groupes). De plus cette pénurie entraîne une concurrence entre les disciplines au détriment des élèves.

Cette situation est pour une large part produite par la dérégulation engagée par la réforme des lycées, et aggravée par l'insuffisance initiale de la dotation.

Nous votons donc contre la DHG et le TRMD proposé au CA le 12 février 2013.